

**Nouvelles règles de sécurité
pour le chargement et le
déchargement sur les parcs
de stockage chez
wienerberger Belgique – en
vigueur à partir du 1er juin**



Courtrai, 18/05/2026

Cher client,

Chez wienerberger, nous attachons une importance particulière à la création d'un environnement de travail sûr, clair et prévisible pour toutes les personnes impliquées dans le chargement et le déchargement sur nos parcs de stockage. Cela s'applique tant à nos propres collaborateurs qu'aux chauffeurs de camion et aux autres partenaires sur le site.

La sécurité est une responsabilité partagée. C'est pourquoi il est crucial que toutes les personnes concernées soient conscientes des risques potentiels et sachent comment agir de manière correcte et sûre.

Afin d'améliorer davantage la sécurité lors du chargement et du déchargement, de **nouvelles règles de sécurité uniformes entreront en vigueur le 1er juin 2026 sur tous les parcs de stockage de wienerberger Belgique**. Le non-respect des règles = le camion ne sera pas chargé ou déchargé.

Aperçu des nouvelles règles de sécurité

1. Le port de vêtements haute visibilité, d'un casque, de lunettes de protection et de chaussures de sécurité fermées est obligatoire.*
2. Les chariots élévateurs et autres véhicules industriels ont toujours la priorité.
3. La vitesse maximale autorisée sur le parc de stockage est de 15 km/h.

4. Pendant l'arrêt, le chauffeur du camion coupe le moteur et active le frein à main.
5. Le chauffeur du camion prépare entièrement le véhicule avant toute opération de chargement ou de déchargement par le cariste (p. ex. ouvrir le rideau coulissant, dégager la surface de chargement).
6. Pendant le chargement ou le déchargement, le chauffeur reste dans la cabine ou sur la boule verte sur le côté du chariot élévateur.
7. La sécurisation du chargement et la préparation au départ ne se font qu'après le départ du chariot élévateur (une fois le chargement terminé).
8. Le chauffeur respecte strictement les prescriptions en vigueur concernant la sécurisation du chargement.
9. Les coins de protection sont toujours placés depuis le sol avec une perche appropriée. Il est interdit de marcher sur les palettes.
10. Les éventuels passagers et/ou animaux de compagnie ne peuvent pas quitter la cabine.

* Dans les usines aux Pays-Bas, le port du short n'est pas autorisé.

Explications pratiques via une vidéo d'animation

Les 10 règles de sécurité ci-dessus sont expliquées de manière claire et visuelle dans la vidéo d'animation sur notre site web:

👉 www.wienerberger.be/logistique/chargement-et-dechargement-en-toute-securite

👉 Vidéo et instructions en anglais: www.wienerberger.be/safeload



Cette vidéo de 2 minutes est disponible dans toutes les langues courantes et sera désormais proposée à chaque chauffeur de camion dès son arrivée sur le site. Après avoir visionné la vidéo, il sera demandé au chauffeur de signer pour accord, après quoi il pourra procéder au chargement et/ou déchargement.

Nous comptons sur votre collaboration

Ensemble, nous créons un environnement de travail sûr pour tous. Nous comptons sur votre collaboration pour communiquer activement ces nouvelles règles de sécurité aux chauffeurs que vous livrez et pour veiller à ce qu'ils disposent des quatre EPI requis (vêtements haute visibilité, casque, lunettes de protection et chaussures de sécurité) ainsi que du matériel nécessaire pour une sécurisation correcte du chargement (sangles, coins de protection et une perche pour la mise en place des coins de protection). Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre coopération.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre coopération.

Cordialement,

wienerberger Belgique

